

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DU TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY**

À une séance ordinaire du Conseil de de la municipalité, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le 3 juin 2024 à 20h et laquelle sont présents son honneur la Mairesse Francine DUBÉ, et les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Alain APRIL  
Madame Diane LEPAGE  
Madame Valérie BEAULIEU

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Vincent CAMPEAU-GAGNON

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Mme Caroline Behrens, secrétaire d'assemblée est également présente.

**24-060350    RÉSOLUTION - MOT DE BIENVENUE ET NOMINATION D'UNE  
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Mme la Mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ par Alain APRIL

APPUYÉ par Diane LEPAGE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer Mme Caroline Behrens secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE

**24-060351    RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
5. Adoption des comptes du mois
6. Suivi des réunions
7. Engagement de la compagnie Les pelouses M.L.
8. Engagement de Mme Caroline Behrens pour l'entretien des fleurs
9. Changement au niveau du CCU
10. Démission de la DG adjointe
11. Période de questions.
12. Résolution – Fermeture de la séance

IL EST PROPOSÉ par Alain APRIL

APPUYÉ par Valérie BEAULIEU

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant la section affaires nouvelles ouverte.

ADOPTÉE

**24-060352    RÉOLUTION - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024**

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**24-060353    RÉOLUTION – ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2024**

La liste des comptes du mois de mai 2024 a été remise aux membres du conseil comme le prescrit la loi.

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D'approuver les comptes du mois de mai 2024 :

Comptes payés pendant le mois :

Salaires et avantages sociaux : 6596,76\$

Rémunération des élus : 1360,86\$

Fournisseurs et sous-traitants : 1652,81\$

Total : 9610,43\$

Comptes à payer au 31 mai 2024 :

Fournisseurs et sous-traitants 17 674,44

Total pour le mois : 27254,87\$

ET que le conseil approuve les comptes à payer du mois de mai 2024 totalisant 17674,44\$ et autorise le paiement des déboursés inscrits sur la liste.

ADOPTÉE

**24-060354    COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS ET SUIVI DES DOSSIERS**

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours :

A. Par Francine Dubé, MRC

B. Par Renaud Bérubé, Service incendie

**24-060355    RÉOLUTION – ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE LES PELOUSES M.L.**

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie les pelouses M.L. pour effectuer la tonde de la pelouse de la caserne, afin de maintenir la cour comme il se doit, est d'un montant de 2200 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QU'ils ont les compétences, les ressources nécessaires et la disponibilité pour ce mandat ;

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

Il est proposé par Diane Lepage et résolu unanimement QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy engage la compagnie les Pelouse M.L. pour effectuer la tonte de la pelouse à la caserne municipale ;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal approuve la soumission d'un montant de 2200 \$ taxes incluses pour ce mandat.

ADOPTÉE

**24-060356 RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE CAROLINE BEHRENS POUR L'ENTRETIEN DES FLEURS**

ATTENDU QUE la soumission. Pour effectuer l'entretien des fleurs de la municipalité, est d'un montant de 1537,73 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QU'elle a les compétences,

Il est proposé par Valérie Beaulieu et résolu unanimement QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy engage Madame Caroline Behrens pour effectuer l'entretien des fleurs ;

EN CONSÉQUENCE Le conseil municipal approuve la soumission d'un montant de 1537,73\$

ADOPTÉE

**24-060357 RÉSOLUTION – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DANS LE COMITÉ DU CCU**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU A-19.1) accorde aux municipalités locales le pouvoir de se doter de règlements discrétionnaires tels que le Règlement concernant les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi détermine par les articles 146 et suivants les conditions d'application de ce pouvoir discrétionnaire par la création d'un Comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a adopté le Règlement numéro 06-2014 concernant les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE la durée maximale du mandat des personnes siégeant sur le CCU est de 2 ans selon l'article 147 de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir de nommer les personnes siégeant sur le CCU dont minimalement un(e) élu(e) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu départ au sein du comité et que la place doit être comblée ;

IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Beaulieu, APPUYÉ PAR Alain April Que les personnes suivantes soient nommées pour un mandat de 2 ans pour siéger sur le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy :

**Carole Tardif:** Inspectrice régionale

**Francine Dubé :** Mairesse

**Alain April:** conseiller ;

**Éliane Gévry-Boucher :** Citoyenne

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

**Nadia Leblond** : Citoyenne

**À déterminer** : Directrice générale ou directeur général

Et que le Comité consultatif en urbanisme soit accompagné par le(a) fonctionnaire désigné(e) à l'application des règlements en urbanisme de la Municipalité

ADOPTÉE

**REPORTÉ - DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet abordé

**24-060358 PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20h11, Mme Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés :

- Réparations sur la niveleuse.
- Réparation sur la pépine.
- Vignette au Lac à Sload.
- Suggestion d'une taxe sur le transport d'eau des acériculteurs.
- Rôle d'évaluation à venir.

**24-060359 RÉOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

De déclarer la séance levée

ADOPTÉE

**Signatures**

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

---

Francine Dubé, mairesse

---

Caroline Behrens, secrétaire d'assemblée